

## Double accident de la circulation sur la Voie Express Des blessés et un embouteillage monstre

JNE  
Libreville/Gabon

**DEUX** accidents de la circulation avec des blessés se sont produits hier après-midi sur la Voie Express. Le premier drame s'est déroulé dans la zone des Belles-peintures. En provenance d'Awendje, une automobile, qui avait à son bord trois personnes – un père et ses deux enfants – a effectué une violente sortie de route avant de finir sa course folle dans un ca-



Le véhicule en mauvaise posture après l'accident.

niveau. Bilan: trois blessés, selon des témoins.

L'excès de vitesse serait à l'origine de ce drame.



Les pompiers tentant de remettre le camion sur ses roues.

Le deuxième accident, tout aussi spectaculaire,

s'est produit à l'entrée de l'échangeur du PK 5.

Il impliquait un camion rempli de sable. Selon des témoins, le mastodonte qui roulait à vive allure, en voulant dépasser un véhicule qui circulait devant lui, a eu une grave avarie au niveau de sa roue avant droite. Le conducteur a alors perdu la maîtrise de son poids lourd qui s'est violemment couché sur le terre-plein. Des deux occupants qui se trouvaient dans l'habitacle, seul le chauffeur a été blessé. Cet accident a causé un embouteillage monstre sur toutes les voies de l'échangeur.

## Commerce/Inculpés de contrefaçon des quittances et détournement de deniers publics

### Trois fonctionnaires écroués au pénitencier d'Oyem

A.N.S.  
Oyem/Gabon

**TROIS** fonctionnaires du ministère du Commerce ont été interpellés il y a quelques jours par la brigade de gendarmerie-centre d'Oyem. Michel Liber Moukani Mavouroulou, directeur de cabinet du ministre du Commerce, Fleury Mintsas Obame, chef de service du Commerce dans le département du Ntem à Bitam et Armelle Obone Bibang, épouse Mourada, responsable du Recouvrement à la direction provinciale du Commerce du Woleu-Ntem à Oyem, sont soupçonnés de contrefaçon de quittances et de détournement de deniers publics.

Après leur arrestation, les trois mis en cause ont été, après audition, placés sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province du Woleu Ntem.

L'on apprend que dans le but de gérer plus efficacement les ressources financières engrangées lors des mouvements commerciaux au niveau des frontières, notamment avec le Cameroun, le ministère du Commerce avait cru bon d'affecter quelques-uns de ses agents de la délégation provinciale du Commerce du Woleu-Ntem aux postes d'Eborou et de Meyo-Kye, dans le département du

Ntem.

Cette opportunité, semble-t-il, sera saisie par Michel Liber Moukani Mavouroulou pour mettre en place un réseau parallèle, à côté du circuit régulier d'encaissement des recettes. Celui-ci était censé lui rapporter régulièrement de l'argent frais, qui lui était reversé par des personnes bien choisies.

Ainsi, une source autorisée affirme que la mission d'Armelle Obone Bibang consistait à recouvrer des fonds auprès des opérateurs économiques de la place et d'envoyer, via Airtel Money, à son mentor Michel Liber Moukani Mavouroulou, les sommes d'argent récoltées pour, dit-on, entretenir le cabinet du ministre du Commerce, qui serait dépourvu de moyens financiers.

**EN PRISON** Les agents enquêteurs chiffrent à 10 600 000 francs le montant des numéraires que Obone Bibang aurait envoyé au directeur de cabinet du ministre du Commerce par ce procédé. À cela s'ajouteraient les sommes d'argent que les chefs des postes frontaliers d'Eborou et de Meyo-Kye envoyaient, de temps en temps, au même responsable, toujours via Airtel Money.

L'enquête préliminaire précise que toutes ces transactions d'argent se faisaient à l'insu et sur le dos du délégué provincial du Commerce du Wo-



Les documents contrefaits placés sous scellés.

leu-Ntem. C'est un opérateur économique vigilant qui va permettre le démantèlement de ce réseau. En effet, celui-ci, ayant constaté la non conformité des quittances de paiements qui lui étaient délivrées aux postes d'Eborou et de Meyo-Kye chaque fois qu'il réglait ses taxes, aura la présence d'esprit de saisir la brigade de gendarmerie-centre d'Oyem. C'est ainsi que l'affaire remonte au procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem,

Rodrigue Ondo Mfoumou, et qu'une enquête est ouverte.

Agissant dans ce cadre, des Officiers de police judiciaire (OPJ) se rendent à Bitam pour procéder à des investigations. Y étant, ils saisissent plusieurs quit-

tances contrefaites du ministère du Commerce et deux vrais faux cachets. Sur ces entrefaites, Fleury Mintsas Obame est interpellé. Conduit au poste de gendarmerie, le mis en cause passe aux aveux, puis livre aux OPJ les noms de ses complices, affirmant qu'il agit sur les instructions du directeur de cabinet, M. Moukani Mavouroulou. Il ajoutera que ce dernier leur avait intimé l'ordre de ne rendre compte à personne d'autre qu'à lui.

Poursuivant leurs investigations, les enquêteurs mettent également la main sur Armelle Obone Bibang. Ensuite, le procureur de la République instruit le commandant de la brigade-centre d'Oyem de poursuivre ses investigations sur Libreville. Le directeur de cabinet et le conseiller juridique du ministre du Commerce, cités dans cette opération de malversation, sont donc entendus.

À son retour à Oyem, le commandant de brigade rend compte de sa mission au procureur de la République. Celui-ci, au vu de la gravité des faits, décide

de faire venir à Oyem le directeur de cabinet et le conseiller juridique du ministre du Commerce, pour une confrontation avec les mis en cause. À l'issue de cet entretien, Armelle Obone Bibang, après avoir reconnu qu'elle s'occupait du recouvrement des fonds indus, est inculpée de détournement de deniers publics.

Quant à son compère, Fleury Mintsas Obame, il avouera être à l'origine de la contrefaçon des quittances et des sceaux, ainsi que le détournement de fonds publics. Il est aussitôt inculpé pour ces infractions. Tout ceci s'étant produit sous l'autorité de Michel Liber Moukani Mavouroulou, celui-ci est à son tour inculpé pour instigation de détournement de deniers publics.

Les faits reprochés aux trois suspects étant de nature criminelle, affirme une source judiciaire, une information a donc été ouverte à leur rencontre. Trois des suspects attendent maintenant leur procès à la prison centrale d'Oyem. Seul le conseiller juridique a été blanchi, faute de preuves.

### Réaction du ministère du Commerce

LE cabinet du ministre du Commerce promet de communiquer bientôt sur l'affaire de contrefaçon des quittances et de détournement de deniers publics dans laquelle seraient impliqués Michel Liber Moukani Mavouroulou, directeur de cabinet du ministre, Fleury

Mintsas Obame, chef de service dans le département du Ntem à Bitam, et Armelle Obone Bibang, responsable du recouvrement à la direction provinciale du Woleu-Ntem à Oyem.

D'ores et déjà, le cabinet du ministre affirme que les informations en sa

possession pencheraient en faveur d'une machination. Michel Liber Moukani Mavouroulou, ajoute la même source, a été envoyé à Oyem avec l'autorisation du ministre, pour audition et confrontation avec les autres mis en cause. Il a, du reste, nié les faits.

### Kevazingogate/Conférence de presse de l'avocat de Wu et de la société 3C Transit & Associés

#### "Parler de la disparition ou du détournement de 353 conteneurs ne peut prospérer en l'absence d'un procès-verbal de saisie"

LE conseil de François Wu et de la société 3C Transit & Associés, Me Tony Serge Minko-Mindong a tenu hier à la Chambre consulaire de Libreville une conférence de presse en rapport avec l'affaire désormais appelée " Kevazingogate ",

désignant la disparition au port d'Owendou de 353 conteneurs (dont 200 ont déjà été retrouvés) renfermant du kevazingo. Pour lui, " parler de la disparition ou du détournement de 353 conteneurs sur le site de 3C Transit ne peut prospérer en l'ab-

sence d'un procès-verbal de saisie, établi par les agents de douane conformément à l'article 300 du Code des douanes ou de tout autre acte de mise sous main de justice des conteneurs querellés ". Nous y reviendrons.